

**ORDRE DU JOUR**  
**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**  
**19 DÉCEMBRE 2022, 9 h**

**10 – Sujets d'ouverture**

- .01 Adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 19 décembre 2022
- .02 Point d'information
- .03 Période de questions du public

**30 – Administration et finances**

- .01 1226743007 DTP Accepter l'offre de services de l'escouade mobilité aux 19 arrondissements pour l'application de leurs règlements relatifs au dépôt de la neige sur le domaine public, à l'exception de la délivrance de permis, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec



**Dossier # : 1226743007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 28 d) prendre des mesures visant à limiter les nuisances et les obstacles entravant l'accès sécuritaire des citoyennes et des citoyens à leur domicile et au réseau piétonnier
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accepter l'offre de services de l'escouade mobilité aux 19 arrondissements pour l'application de leurs règlements relatifs au dépôt de la neige sur le domaine public, à l'exception de la délivrance de permis, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec

Accepter l'offre de services de l'escouade mobilité aux 19 arrondissements pour l'application de leurs règlements relatifs au dépôt de la neige sur le domaine public, à l'exception de la délivrance de permis, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.

**Signé par** Simone BONENFANT **Le** 2022-12-16 13:48

**Signataire :** Simone BONENFANT

\_\_\_\_\_  
Directeur  
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens\_des  
services administratifs et du greffe

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1226743007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 28 d) prendre des mesures visant à limiter les nuisances et les obstacles entravant l'accès sécuritaire des citoyennes et des citoyens à leur domicile et au réseau piétonnier
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accepter l'offre de services de l'escouade mobilité aux 19 arrondissements pour l'application de leurs règlements relatifs au dépôt de la neige sur le domaine public, à l'exception de la délivrance de permis, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'Escouade mobilité intervient quotidiennement sur le territoire des 19 arrondissements pour faciliter les déplacements actifs, collectifs et véhiculaires. Une planification opérationnelle est également établie pour assurer des blitz planifiés ciblant des thématiques précises. Dans le cadre de la saison hivernale, l'Escouade Mobilité contribue activement à la surveillance de l'état de déneigement des trottoirs, du réseau cyclable et des voies de circulation en coordination avec les intervenants.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Aucune.

**DESCRIPTION**

L'offre du conseil municipal en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec vise à offrir les services de l'Escouade mobilité aux arrondissements pour l'application de leurs règlements relatifs au contrôle du dépôt de la neige sur le domaine public, à l'exception de la délivrance des permis. Le contrôle du dépôt de la neige sur le domaine public peut être régi en vertu de plusieurs compétences dans le contexte montréalais. Différents règlements d'arrondissement régissent la question du dépôt de neige sur le domaine public. Le contrôle est actuellement uniquement assuré par les équipes d'inspection des arrondissements, et les cas de non-respect des dispositions réglementaires demeurent importants. L'Escouade mobilité désire contribuer activement à faire respecter les dispositions réglementaires régissant le dépôt de neige sur le domaine public en coordination avec les équipes d'arrondissement. Pour ce faire, elle procéderait avec des blitz planifiés ciblant les secteurs problématiques sur le territoire des 19 arrondissements, en assurant une coordination appropriée avec les équipes en arrondissements, ainsi qu'en produisant des

bilans d'interventions partagés avec ces dernières.

## **JUSTIFICATION**

Le dépôt de neige sur le domaine public demeure un enjeu de taille qui représente des incidences importantes sur la mobilité et la sécurité des déplacements des citoyen(ne)s, sur les coûts et la planification des opérations et sur la satisfaction des citoyen(ne)s. L'Escouade Mobilité pourrait contribuer activement dans le cadre de sa planification opérationnelle, à faire respecter les dispositions réglementaires rattachées. Pour ce faire, l'Escouade mobilité doit partager la compétence avec les arrondissements pour les dispositions réglementaires régissant le dépôt de la neige sur le domaine public.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Aucun impact

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats en lien avec la priorité numéro 19 de Montréal 2030 car il vise à offrir aux Montréalaises et Montréalais empruntant nos rues un environnement sécuritaire pendant la période hivernale. (voir grille d'analyse)

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Aucun

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Aucun

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

À réaliser en collaboration avec les arrondissements.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Blitz opérationnels par l'Escouade Mobilité à compter de décembre 2022
- Bilans mensuels des opérations par l'Escouade Mobilité
- Bilan de la saison hivernale au printemps 2023 par l'Escouade Mobilité

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Magalie GUERVILUS  
ADJOINTE DE DIRECTION

**ENDOSSÉ PAR**

Hugo NAPPERT  
directeur(trice) - travaux publics en  
arrondissement

Le : 2022-12-15